

Commune d'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le vingt sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **BERGER Charles, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christelle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JAQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusée : Mme VUILLEROD Janick donne pouvoir à Mr VUILLEROD René

Madame RAPAUT Christine a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Création du tableau des emplois permanents de la Collectivité.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative au droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire :

Rappelle qu'en raison de la création de la commune nouvelle d'ARBOYS EN BUGEY il y a nécessité les transferts des agents des communes fusionnées ARBIGNIEU et SAINT BOIS dans la nouvelle entité.

De plus qu'en raison d'un surcroît d'activité et du départ en retraite de Mme PERNOD Gisèle de St Bois et de Mme LANTHELME d'Arbignieu sur une autre collectivité, il est nécessaire d'avoir recours à des contrats occasionnels à temps non complet en secrétariat.



Au Compter du 1^{er} Janvier 2016.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- **ACCORTE** les propositions de Mr le Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du **01/01/2016** ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à prendre les dispositions relatives à cette opération.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de BELLEY.

Le Maire, BERGER Charles

COMMUNE d'ARBIGNIEU (Ain)

A N N E X E

A compter du 01/01/2016

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nb	Grade(s) ou cadre d'emplois Autorisé(s) par l'organe délibérant
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nb	Grades(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Secrétaire(17h30.Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois de rédacteur
Employé au ménage et accueil cantine (21 h. Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique
Agent spécialisé des écoles maternelles (30 h. Hebdomad.)	1	Cadre d'emplois d'agent territorial des écoles maternelles
Ouvrier polyvalent (8 h. Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique
Ouvrier polyvalent (24 h. Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS OCCASIONNELS ACCROISSEMENT ACTIVITE TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nb	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Secrétaire (4 heures/Hebdomadaire) Jusqu'au 31/01/2016	1	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe
Secrétaire 20 heures/Hebdomadaire) Jusqu'au 31/12/2016	1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe

